

DOCUMENTS

ARCHIVES DU QUAI D'ORSAY

**La tension gréco-turque de 1976 décrite par
Caramanlis à Giscard d'Estaing**

1976 est une année de grande tension dans les relations entre la Grèce et la Turquie : outre la question chypriote, qui a pris un tour dramatique avec l'intervention militaire turque de l'été 1974, le contentieux entre Athènes et Ankara s'est élargi à des différends relatifs à la mer Egée et au sort de la minorité turcophone de Thrace. En avril le Premier ministre, Constantin Caramanlis propose la signature sans délai d'un pacte de non agression avec la Turquie et qui serait lié à un contrôle des armements des deux pays. A la suite du rejet par le Premier ministre turc Demirel de cette proposition le Premier ministre grec s'adresse le 19 mai à nouveau à celui-ci et donne copie de son courrier au président français, Valéry Giscard d'Estaing. Dans ce courrier sont clairement démontrées les positions agressives d'Ankara en particulier en ce qui concerne la mer Egée : «La Turquie cherche à renverser unilatéralement le statu quo en mer Egée qui a été établi il y a 50 ans par des traités internationaux et qui jusqu'à ce jour s'est prouvé entièrement adéquat». Caramanlis en conclusion de son courrier à Demirel persiste dans son intention d'avoir de bonnes relations avec la Turquie : «Je voudrais vous assurer que j'examinerai toujours avec une largeur d'esprit toute proposition raisonnable qui pourrait conduire à une amélioration de nos relations. Ma foi en la nécessité d'une entente gréco-turque a été prouvée par le passé».

Les lettres des 20 mars, 30 mars et 25 mai 1976 de Caramanlis à Giscard d'Estaing et la réponse de celui-ci du 31 mars expriment tant la réalité du slogan « Grèce - France- Alliance » lancé à la suite de la chute, en 1974, du régime des colonels que de l'amitié personnelle de ces deux hommes politiques. De fait l'alliance entre la Grèce et la France constitue l'axe majeur de la diplomatie grecque du milieu des années soixante dix. Et l'échange des lettres publiées ci-dessous montre le climat de grande confiance entre Caramanlis et Giscard d'Estaing, qui soutient la politique turque de celui-ci et se fera le champion de l'adhésion de la Grèce au Marché commun. Au total en 1976 Caramanlis utilise au maximum les armes diplomatiques pour

désamorcer la crise avec Ankara.

2006. Trente ans plus tard les relations gréco-turques ont connu une modification majeure tout en demeurant conflictuelles. D'abord en 1999 la diplomatie dite « du tremblement de terre » initiée par le ministre des affaires étrangères, Georges Papandréou, a permis, il est vrai, un réchauffement certain des rapports entre Athènes et Ankara. Cependant la tension entre Grecs et Turcs ne cesse d'augmenter alors même que la diplomatie hellénique soutient avec force la candidature de la Turquie à l'Union européenne. C'est ainsi que le 23 mai 2006 un pilote grec trouve la mort au cours d'un accrochage avec un avion de chasse turc. Le fait est que depuis 1974 on compte chaque jour au moins une trentaine d'incidents aériens quotidiens en mer Egée opposant les aviations de chasse des deux pays. Et pour désamorcer cette tension gréco-turque, Athènes se trouve obligée de proposer l'établissement d'une « ligne rouge » avec Ankara, procédé qui rappelle la guerre froide.

L'histoire des relations gréco-turques prouve que les phases de rapprochement entre les deux pays sont toujours suivies de périodes de tension ou même de confrontation. L'opinion publique grecque, lassée des provocations turques, en particulier le refus du gouvernement d'Ankara d'étendre à la République de Chypre son accord d'union douanière avec l'Union européenne malgré l'engagement de celui-ci, se déclare maintenant hostile à l'adhésion de la Turquie à cette Union. On voit mal comment, le moment venu, le gouvernement grec, quelque qu'il soit, pourra ignorer cette position de son électorat.

Jean Catsiapis

LE PREMIER MINISTRE

Athènes, le 20 Mars 1976

Cher Président,

Il y a un bon moment que je n'ai pas eu l'occasion de communiquer avec vous et je sens le besoin de reprendre nos contacts, espérant que de votre côté vous jugerez utile un échange de vues sur des questions d'un intérêt commun.

En ce qui concerne les problèmes internes de la Grèce que vous suivez, je le sais, avec intérêt, j'estime que la situation, en général, est bonne. Certes, il y a toujours des problèmes, mais mon impression est que la démocratie se stabilise de plus en plus. La situation économique est désormais contrôlée et le malaise social ne dépasse pas les limites acceptables, dans une société libre et démocratique.

Là où les choses se présentent sous un aspect moins optimiste, c'est dans le domaine de nos relations avec la Turquie. Malgré notre désir de résoudre pacifiquement les problèmes que, non la Grèce, mais la Turquie a créés, et malgré l'attitude modérée que nous avons adoptée quant à la substance de ces problèmes, le côté turc persiste dans son attitude négative tant en ce qui concerne Chypre qu'envers nos différends sur le plan bilatéral. Je ne suis pas en mesure de savoir si cette attitude négative est due à un manque de volonté de la part du Gouvernement Turc ou si ce dernier n'est pas à même de négocier d'une façon sérieuse et responsable. Quels que soient les motifs, le résultat est le même. A cet immobilisme viennent, récemment, s'ajouter des actes provocateurs, tels les manœuvres navales et aériennes de plus en plus fréquentes autour des îles grecques, la création à Smyrne d'une Armée spéciale de l'Egée, l'annonce que des recherches pétrolières auront prochainement lieu dans des zones contestées de la Mer Egée et le flot de déclarations provocantes de la part de personnalités responsables turques.

Il est clair que l'absence d'un dialogue sérieux et constructif, d'une part, et, d'autre part, les provocations sur le plan militaire créent en Mer Egée une situation très dangereuse, car la Grèce n'est pas disposée à accepter de nouvelles injustices et de nouvelles humiliations.

La Conférence Balkanique qui s'est tenue à Athènes le mois passé a constitué une expression de mon désir de rechercher à diminuer les tensions qui règnent dans notre région. Les raisons qui m'ont obligé à limiter les

objectifs de cette Conférence à un domaine purement économique et technique sont que la situation dans notre région n'est pas encore mûre pour des pas plus audacieux. J'ai cependant essayé de poser les fondements d'une coopération multilatérale qui, je l'espère, pourra à l'avenir créer un climat plus favorable pour une meilleure entente dans les Balkans.

J'espère ainsi que dans un pareil climat, les différends gréco-turcs pourraient voir diminuer leur grave aspect d'aujourd'hui, la Yougoslavie trouverait un appui supplémentaire au cas où elle serait entraînée dans de dangereuses aventures après Tito, et la Roumanie se verrait encouragée dans sa voie de relative indépendance à l'égard de Moscou. Je ne vous cache pas d'ailleurs, que celle-ci, par le biais de la Bulgarie, a tenté d'entraver la voie vers cette coopération balkanique.

L'évolution de la situation en Europe Occidentale ne fait que renforcer mes craintes pour son avenir, craintes que je vous avais exprimées durant notre dernière rencontre. Ce n'est pas seulement la crise de la démocratie que l'Europe ne sera pas à même de surmonter si elle n'accélère pas son unification politique et si elle ne réforme pas ses institutions démocratiques. Il y a aussi le problème de son indépendance. Tandis que la puissance militaire soviétique, se renforçant à un rythme effrayant, permet déjà à l'U.R.S.S. de mener des actions militaires au-delà des mers, voilà que le désarmement moral et un esprit de béatitude gagnent de plus en plus les esprits des peuples de l'Europe Occidentale. Assurément la crise qui frappe les Etats-Unis et l'état passif dans lequel se trouve forcément leur politique étrangère, en cette année électorale ne rendent pas cette image plus optimiste. Je pense que seules des initiatives hardies pourraient changer cette situation. Vous êtes, j'en suis certain, la personne indiquée à prendre de telles initiatives, du moins sur un plan européen.

Pour revenir à des sujets qui nous concernent plus directement, je voudrais vous exprimer mes chaleureux remerciements, ainsi que mon appréciation pour le vif intérêt que vous portez personnellement à tout ce qui concerne la Grèce et j'espère que vous continuerez à suivre nos affaires avec la même attention personnelle.

Je tiens à vous remercier pour les salutations amicales que vous avez eu l'amabilité de me transmettre par l'intermédiaire du Ministre du Travail M. Lascaris et à vous rappeler votre promesse de passer cet été vos vacances en Grèce.

Veillez accepter, cher Président, l'expression de ma très haute considération et celle de mon souvenir très cordial et amical.

(Signature)

CONSTANTIN KARAMANLIS

Le 30 mars 1976

Mon Cher Président,

Vous avez été sans doute informé que le Gouvernement des Etats-Unis vient de conclure un accord avec la Turquie en vertu duquel ce pays recevra, dans les quatre années à venir, du matériel militaire d'une valeur d'un milliard de dollars.

Des informations qui nous ont été fournies par le Gouvernement américain, il résulte que la Turquie n'a pris aucun engagement, soit pour faire progresser le règlement de la question de Chypre soit pour ne pas utiliser contre la Grèce son potentiel militaire accru.

Ainsi, le Gouvernement américain vient récompenser l'invasion turque de Chypre et encourager l'agressivité de la Turquie contre la Grèce.

Je suis certain que vous comprendrez les répercussions que cette politique des Etats-Unis d'Amérique peut avoir tant sur la situation intérieure de la Grèce que sur ses relations internationales.

Le Ministre des Affaires Etrangères Monsieur Bitsios va informer aujourd'hui même votre Ambassadeur des détails de cette affaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander de vous mettre au courant du rapport que votre Ambassadeur enverra à Paris.

Veillez accepter, mon cher Président, l'expression de ma très haute considération et celle de mon amitié cordiale.

Constantin Caramanlis

Le Président de la République

Paris, le 31 mars 1976

Cher Monsieur le Premier Ministre,

Je vous remercie vivement de votre lettre du 20 mars et de votre message du 30 mars qui vient de nous parvenir.

Je me réserve de répondre prochainement et sur le fond, aux deux questions essentielles et préoccupantes que vous avez bien voulu évoquer : les relations entre la Grèce et la Turquie, et en particulier l'affaire de Chypre au lendemain de la signature de l'accord américano-turc, et les perspectives de la construction européenne.

Mais je souhaitais, dès aujourd'hui, saisir l'occasion de la visite à Athènes de M. Michel d'Ornano, Ministre de l'Industrie et de la Recherche et mon ami personnel, pour vous assurer que je demeure fermement décidé à appuyer votre action diplomatique et tout à fait disposé à étudier de concert avec vous toute initiative nouvelle qui vous paraîtrait souhaitable.

Je n'ai pas besoin de vous dire combien je me réjouis du succès de votre action politique et économique; il confirme, s'il en était encore besoin, que la place naturelle de la Grèce est en Europe.

Veillez agréer, Cher Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération, et celle de mes très agréables souvenirs.

(Signature)

Valéry Giscard D'Estaing

Son Excellence

Monsieur Constantin KARAMANLIS

Premier Ministre de Grèce

ATHÉNES

LE PREMIER MINISTRE

Athènes, le 25 mai 1976

(Lettre apportée par l'Abassadeur de Grèce le 9 juin)

Mon Cher Président,

Ainsi que vous le savez, peut-être, je me suis trouvé, il y a quelques jours, dans la nécessité de répondre à la lettre que m'a adressée le Premier Ministre de Turquie.

L'intérêt dont vous faites preuve pour un règlement pacifique et juste des différends gréco-turcs fait que je me permets de vous envoyer une copie de cette lettre, au cas où celle-ci n'aurait pas déjà été portée à votre connaissance.

Je sais que dans tout conflit chaque partie surestime ses droits et sous-estime ceux de son adversaire. Je vous prie de croire que je me suis efforcé à formuler mes idées sans de tels préjugés naturels et avec une objectivité dont aurait pu faire preuve une partie tierce qui ne serait pas directement intéressée.

Je suis convaincu, Monsieur le Président, que le fait que nos différends avec la Turquie restent sans solution, crée de graves dangers pour nous tous; d'ailleurs, l'évolution probable de la situation en Europe du Sud et dans les Balkans, rend leur règlement rapide d'autant plus impérieux.

Il n'est point dans mes intentions de vous indiquer si et comment vous pouvez contribuer à écarter de tels dangers.

Je suis néanmoins certain que si vous êtes d'accord, quant à mon évaluation de la situation, vous contribuerez de la manière que vous jugerez appropriée, au rétablissement aussi bien de la sécurité que de la justice dans cette région du monde. Avec mon souvenir très amical et fidèle.

CONSTANTIN KARAMANLIS

Son Excellence
Monsieur Valéry Giscard d'Estaing
Président de la République Française
Paris

LE PREMIER MINISTRE

Athènes, le 19 Mai, 1976

(Lettre à Demirel)

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous remercie pour votre lettre que m'a fait parvenir votre Ambassadeur M. Kamuran Gürün. Je l'ai lue avec grande attention, mais aussi avec un certain sentiment de déception. Car, vous devez avouer que le fait d'attribuer à la Grèce la responsabilité exclusive de tous les problèmes qui nous séparent, ne crée pas un climat favorable pour une discussion constructive de ceux-ci, discussion que j'ai, cependant, recherchée avec insistance dès ma venue au pouvoir.

Le retour stéril au passé n'est certes point utile. Mais, je me trouve dans la nécessité de réfuter ces accusations non seulement pour rétablir la vérité, mais aussi parce que je crois qu'une analyse objective de nos différends contribuerait largement à leur règlement pacifique.

Vous faites appel au passé, Monsieur le Premier Ministre, pour rejeter à la Grèce les responsabilités du problème Chypriote, tandis que ce qui nous préoccupe aujourd'hui c'est la situation provoquée à la suite des deux agressions turques contre la République de Chypre.

Le 20 juillet 1974, la Turquie, profitant du coup d'état des Colonels contre l'Archevêque Makarios, envahit Chypre en invoquant comme but de son intervention le rétablissement de la légalité. Or, trois jours plus tard, la légalité était rétablie à Chypre, en la personne de M. Clérides, et en Grèce par mon retour. Par conséquent, le but de l'intervention turque étant ainsi accomplie, la Turquie aurait dû, en bonne logique, retirer ses troupes de Chypre. Au lieu de cela, trois semaines plus tard, et alors que des négociations pour la recherche d'une solution avaient lieu à Genève, les troupes turques lançaient une deuxième offensive et occupaient le 40% de l'île.

Alors que quelque prétexte pouvait être invoqué pour la première invasion, la deuxième était dépourvue de toute justification et du reste, la Turquie n'en a avancé aucune. Le côté grec était en droit de demander le rétablissement

du régime antérieur, établi par l'Accord de Zürich dont la Grèce et la Turquie étaient les garants. Le côté grec faisant alors preuve de sa bonne volonté, accepte le règlement du problème sur une base nouvelle en adoptant une position qui donnerait satisfaction à toutes les demandes raisonnables que la Turquie pouvait avancer.

Cependant la Turquie, bien que cette position de l'Archevêque Makarios lui était connue, refuse, sous divers prétextes, toute négociation substantielle.

Non seulement elle ignore toute une série de résolutions des Nations-Unies auxquelles elle-même a souscrit, mais cinq tours de pourparlers intercommunautaires n'ont abouti à rien car elle se refuse de faire enfin connaître ce qu'elle désire à Chypre. Elle se contente simplement de conserver le 40% du territoire de Chypre, alors qu'elle ne dispose que du 18% de la population et profite aussi du temps qui s'écoule pour coloniser la partie qu'elle occupe et y assurer, d'une manière générale, son emprise.

Quant au problème du plateau continental vous soutenez, Monsieur le Premier Ministre, que la Grèce, en invoquant une règle de droit international de validité douteuse, cherche à nuire aux intérêts turcs en Mer Egée et, qu'en outre, elle a accordé des permis pour la recherche de pétrole dans des régions du plateau continental turc avant même qu'elle ait ratifié la Convention de Genève de 1958.

Mais, Monsieur le Premier Ministre, vous devez certainement savoir que la règle invoquée par la Grèce, loin d'être de validité douteuse, a été reconnue par la Cour Internationale de Justice comme étant une règle de droit coutumier, c'est-à-dire, une règle d'acceptation générale. Vous devez aussi savoir, Excellence, que la Turquie n'a jamais protesté, ni s'est opposé à la concession des autorisations par la Grèce, ce qu'elle aurait certainement fait si celles-ci empiétaient sur le plateau continental turc, comme l'a d'ailleurs fait la Grèce pour les concessions de recherches turques. Enfin, vous semblez ignorer que la Turquie a concédé des autorisations de recherche à l'Ouest des îles grecques, sans aucun fondement légal et en ne se basant que sur des théories qu'elle seule professe.

La Turquie se plaint aussi vaguement que la Grèce, durant une série d'années, a usé de ses droits de contrôle de trafic aérien dans la région F.I.R. d'Athènes, d'une manière nuisible aux intérêts turcs. Cependant, elle n'a

jamais informé le Gouvernement Grec de ses plaintes.

Come vous le savez, la Grèce s'est vu confier, par les Accords et des Règlements Internationaux, le contrôle exclusif du trafic aérien de la Mer Egée, dans un espace qui coïncide avec la limite de ses eaux territoriales.

La Turquie tente depuis le mois d'Août 1974, de renverser unilatéralement ce régime en divisant la Mer Egée par une ligne qui coïncide, approximativement, avec la limite du plateau continental qu'elle revendique. A cet effet, elle a communiqué son Annonce (NOTAM) No 714 du 6 Août 1974, par laquelle elle exigeait arbitrairement que tous les avions traversant cette ligne annoncent leur position aux stations de contrôle turques. Elle a en outre, tenté de s'attribuer pratiquement le contrôle de ces vols en invoquant la nécessité de créer une zone de sécurité aérienne turque en Egée. Comme il était naturel, la Grèce a réagi en déclarant qu'elle ne pouvait plus garantir la sécurité des vols dans ses couloirs aériens et ainsi les vols au-dessus de la Mer Egée furent suspendus.

Je ne vous cache pas, Monsieur le Premier Ministre, que tous ces faits nous donnent l'impression que la Turquie recherche à renverser unilatéralement le statu quo en Egée, statu quo qui a été établi il y a 50 ans par des Traités Internationaux et qui jusqu'à ce jour s'est prouvé entièrement adéquat. Elle essaye de le renverser car au cas où ses revendications du plateau continental et de l'espace aérien étaient satisfaites, des îles grecques se trouveraient enclavées dans une zone d'intérêts économiques et stratégiques exclusifs de la Turquie. Ainsi l'unité territoriale et politique de l'Etat Grec serait brisée. Mais, cela n'était certainement pas l'intention des signataires du Traité de Lausanne lesquels visaient à établir une fois pour toutes le régime territorial et insulaire de nos deux Pays.

La Grèce, s'appuyant sur les Traités, aurait pu nier l'existence des problèmes précités. Néanmoins, pour ces problèmes aussi, elle a fait preuve de modération et de bonne volonté pour la recherche de solutions pacifiques.

Ainsi quant au plateau continental, elle a proposé que sa délimitation soit renvoyée à la Cour Internationale de Justice. Il y aurait ainsi une décision de l'instance internationale, la plus haute et par définition la plus impartiale reflétant l'opinion légale de la société internationale contemporaine, et à laquelle nos deux pays se seraient, à l'avance, engagés à se soumettre.

La Turquie accepta en principe la proposition. Mais dès que celle-ci devait prendre forme, la Turquie affirma que des négociations quant au fond étaient nécessaires.

Vous savez que j'ai, depuis notre rencontre à Bruxelles, essayé sur ce point aussi de vous donner satisfaction. Nous avons en effet convenu qu'après la soumission de notre différend à la Cour Internationale, nous nous appliquerions à rechercher une solution d'accord. Au cas où cela réussirait, la solution serait soumise à la Cour Internationale pour que celle-ci l'investisse de sa haute autorité internationale. Mais si cela échouait, la solution pacifique de notre différend serait au moins garantie et la soupape de sûreté des procédures internationales fonctionnerait, évitant ainsi la tension qui inévitablement résulte de toute négociation manquée. En outre, cette procédure ne léserait pas la Turquie étant donné que la Cour, dans sa décision n'aurait certainement pas ignoré les droits de la Turquie résultant des règles du Droit International.

Une année s'est écoulée depuis, sans qu'aucun progrès ait été enregistré quant à la rédaction du compromis, car la Turquie évite d'en discuter.

Quant à l'espace aérien, votre Excellence ne doit certainement pas ignorer que l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile a offert en Octobre 1974 sa médiation et a formulé des propositions officielles qui prévoyaient que les mesures imposées par les deux parties seraient retirées et que la légalité antérieure serait rétablie. La Grèce les a acceptées. La Turquie les a rejetées.

Par la suite, le Gouvernement Hellénique a accepté de mener des négociations bilatérales, qui ont abouti à un accord sur toutes les questions sauf sur une, celle de l'échange d'informations sur les vols militaires au dessus de l'Egée. La Grèce a sur ce point soumis de nouvelles propositions qui furent acceptées par les experts Turcs, mais rejetées par le Gouvernement Turc. Ainsi la Turquie est responsable du fait que cette question aussi reste ouverte.

Monsieur le Premier Ministre,

Vous accusez la Grèce d'organiser la défense des îles de la Mer Egée en violation des Accords Internationaux. Mais, la Grèce n'a jamais, par aucun traité, renoncé à son droit naturel d'auto-défense en cas où ses îles se

verraient menacées. Et comme par le passé elle n'avait renforcé leur défense qu'uniquement en périodes de graves crises avec la Turquie, ainsi aujourd'hui les mesures de sécurité élémentaire n'ont été prises qu'après les deux opérations contre Chypre et après que des menaces aient été proférées envers celles-ci par des officiels Turcs. Je ne voudrais pas, Monsieur le Premier Ministre, vous rappeler vos propres déclarations du 8 juin 1974 au journal Milliet et du 5 juillet 1975 au magazine Paris-Match. Mais, comment ignorer les revendications ouvertes de M. Turkes, Vice-Président de votre Gouvernement, que vous n'avez d'ailleurs jamais désavouées, selon lesquelles toutes les îles se trouvant dans un rayon de 50 kilomètres des côtes turques devraient appartenir à la Turquie? Comment ignorer la concentration en face de ces îles d'une puissante flotte de débarquement? Comment ignorer, enfin, la création d'une Armée spéciale de l'Egée? Voilà pourquoi M. Cosmadopoulos vous a signalé que l'opinion publique grecque a le sentiment d'être menacée par la Turquie.

Néanmoins, je n'ai aucune difficulté à vous affirmer que les mesures prises dans les îles sont clairement défensives; qu'elles ne comportent pas des buts agressifs qui seraient d'ailleurs invraisemblables et qu'elles sont provisoires.

Monsieur le Premier Ministre,

Il apparaît, de ce qui précède, que la Grèce a prouvé par des actes sa volonté d'arriver à de pacifiques et logiques règlements de tous les différends qui nous séparent. Cela continue à constituer mon vif désir ainsi que la politique constante de mon Gouvernement. Pour mieux encore exprimer cette politique, je vous ai proposé de conclure un Traité de non recours à la force et d'échanger de renseignements sur nos armements. Je vous ai fait savoir, en même temps, qu'au cas où mon idée vous intéresserait, je serais prêt à vous soumettre un projet concret que l'on pourrait discuter.

Vous m'avez demandé des renseignements complémentaires sur les avantages qu'offrirait la conclusion d'un tel Traité et les desseins auxquels celui-ci servirait. Je n'ai aucune difficulté à vous les donner. Le but sera la diminution de la tension actuelle dans nos relations; la création d'un climat de détente qui rendrait possible une discussion de nos différends dans un esprit de calme et de tranquillité; la dispense de nos peuples de lourdes charges pour l'armement. J'espère que dans un tel climat la recherche de règlements réciproquement avantageux, serait facilitée. Les avantages pour

nos deux pays qu'offre une telle évolution sont évidents et n'ont pas besoin d'explications plus détaillées.

Dans votre lettre vous laissez apparaître votre préférence pour un règlement pratique progressif de nos relations. L'un n'exclut pas l'autre. Le renversement cependant de leur ordre ne servirait pas à des fins pratiques. Car quelle serait la nécessité d'un Traité de non recours à la force si les problèmes sont déjà résolus et que la tension est dissipée?

Votre Excellence semble croire qu'il serait utile de prendre des mesures concrètes et de mettre au point un plan et un protocole relatifs à ces problèmes.

Mais l'importance et fondamentale décision pour ce règlement pacifique de nos différends est un fait non seulement du côté grec mais aussi, si j'ai bien saisi vos propres intentions, également du côté turc. C'est pour cela que je vous ai proposé de la rendre officielle par un Traité solennel.

Nous avons également un programme d'action.

Quant au plateau continental nous avons accepté de renvoyer la question devant la Cour Internationale de Justice et nos experts se réuniront bientôt à cet effet à Berne. Je vous propose de promouvoir activement cette procédure incontestable ainsi que nous l'avons décidé à Bruxelles et qu'entre temps nous évitions avec attention toute action qui pourrait être considérée comme une provocation. Car, comme vous le savez bien, le fond du problème du plateau continental repose sur sa délimitation.

Quant à l'espace aérien, nos propositions logiques sont toujours valides et se prêtent à de nouvelles élaborations.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai essayé d'expliquer, en toute franchise, comment je vois les différends qui existent entre nos deux pays. Il est évident que si nos divergences de vues ne résultent pas de préjugés, elles sont dues à une différence de l'évaluation de la situation réelle.

Quoiqu'il en soit, ce qui importe c'est l'avenir et la terrible responsabilité que nous partageons pour la sécurité et le bien-être de nos peuples. A cet égard, je voudrais vous assurer que j'examinerai toujours avec une large

d'esprit toute proposition raisonnable qui pourrait conduire à une amélioration de nos relations.

Ma foi en la nécessité d'une entente gréco-turque a été prouvée par le passé. Etant donné que vous aussi partagez cette même foi, l'achèvement de cette entente ne doit pas être au-delà de nos possibilités.

Avec mes sentiments sincères,

C. KARAMANLIS

Premier Ministre